

INFO RH

27 avril 2026 - Destinataires : Personnel Air France

Création du R1D : un nouveau billet à tarif réduit pour vos déplacements personnels en France

À compter du 1^{er} juillet 2026, un nouveau billet à tarif réduit, le **R1D** (R1 Domestique), sera mis à disposition de tous les salariés Air France pour leurs déplacements personnels sur le réseau domestique métropolitain.

Pourquoi ce nouveau billet ?

La disponibilité d'un R1 Low ou Medium dépend directement de l'ouverture des classes tarifaires sur le vol concerné. Lorsque ces classes sont fermées, typiquement sur les vols à fort taux de remplissage ou réservés tardivement, le salarié qui doit voyager à une date et un horaire précis peut se retrouver sans solution disponible sur ce vol.

Le R1D a été conçu pour répondre à cette situation : offrir une disponibilité élargie, y compris lorsque les R1 Low et Medium ne sont plus accessibles.

À qui s'adresse-t-il ?

Le R1D est ouvert à tous les salariés actifs d'Air France personnel au sol (PS), personnel navigant commercial (PNC) et pilotes.

Point important : le R1D est strictement réservé aux ouvrants droit. Il ne peut pas être utilisé par les ayants droit (conjoint, enfants...) et partenaires de voyages.

Sur quels vols ?

Le R1D est utilisable sur tous les vols CDG ↔ province opérés par Air France et HOP.

Sont exclus du dispositif :

- les vols vers et depuis la Corse (en raison du code-share avec Air Corsica) ;
- les vols transversaux (province ↔ province).

Ses caractéristiques

Disponibilité élargie : ouvert tant qu'une place reste disponible sur le flux local en classe économique, jusqu'à l'heure limite d'enregistrement (HLE). À noter : la disponibilité commerciale d'un vol peut être ouverte aux flux de correspondance long-courrier (plus rémunérateurs) tout en étant fermée sur le flux local ; dans ce cas, le R1D, comme les autres R1, n'est pas accessible.

Tarif unique : 60 € hors taxes

Ce qui ne change pas

Le R1D vient s'ajouter à l'offre existante de facilités de transport sur le domestique : il ne remplace, ne limite, ni ne réduit aucun autre dispositif. En particulier, les R1 Low (à partir de 5 € HT) et R1 Medium (20 € HT) sur le domestique conservent leurs classes tarifaires et leurs règles de disponibilité inchangées.

Il s'agit donc d'une alternative supplémentaire offerte aux salariés, mobilisable lorsque les autres R1 ne sont plus disponibles, et non d'un produit de substitution.

Calendrier

Mise en œuvre au plus tard le 1^{er} juillet 2026.